

Règlement d'ordre intérieur de l'atelier de céramique

1 - À propos

L'atelier céramique est organisé à l'espace Milan, drève des Espagnols à Arlon, par le Centre d'Expression et de Créativité L'atelier Art'Ligue de La Ligue Laïque asbl.

Nous proposons et coordonnons ateliers, stages et projets collaboratifs dans une perspective pluridisciplinaire d'épanouissement individuel, collectif et d'émancipation culturelle. Ils sont des lieux d'échanges conviviaux.

Nos ateliers de céramique n'ont pas la volonté de proposer de l'apprentissage pur de techniques et ne proposent pas le tournage. Les pièces créées n'ont pas un simple but usuel mais artistique et créatif.

2 - Consignes de l'atelier

Le local céramique n'est accessible que durant les heures prévues d'ateliers ou de stages. Le matériel et l'espace mis à disposition sont partagés.

2.1 Accessibilité

Cet atelier est exclusivement réservé aux personnes inscrites aux séances hebdomadaires ou aux stages et en ordre de paiement.

En raison des différentes étapes de séchage et de cuisson, il est primordial de faire preuve de patience avant d'emporter une pièce terminée.

2.2 Sécurité et hygiène

Des dangers existent lors du travail de la céramique : risques de brûlures (four de cuisson), d'empoisonnements (émaux), de chocs (chute d'objets lourds posés en hauteur).

- Il est recommandé de porter un masque lors de la préparation et de la pulvérisation des émaux.
- Seuls les animateurs se chargent
 - o du four : remplir, vider, surveiller les cuissons.
 - o de gérer les stocks.

En aucun cas, l'association ne pourrait être tenue pour responsable d'accidents survenus à des personnes non inscrites.

2.3 Cuisson des pièces : **UNIQUEMENT** celles créées en atelier/stage

Les pièces seront cuites sauf :

- Si la pièce présente un danger pour les autres poteries ou pour le four (risque d'éclatement, coulure de l'émail).
- Si la taille est trop imposante.
- Si les pièces ne sont pas identifiables.
- Si les pièces ne correspondent pas à l'objectif de l'atelier.

Les cuissons sont réparties équitablement entre les participants et entre les différents ateliers.

Les décisions incombent toujours à l'animateur.

2.4 Responsabilité et devoir du participant

- Les pièces faites par les participants sont réservées exclusivement à leur usage personnel.
- Les réalisations doivent être signées.

3 - Utilisation de l'atelier

3.1 Organisation

Pour le bon fonctionnement de l'atelier, nous vous remercions de nettoyer et de ranger le matériel utilisé pendant la séance.

- Les outils en bois et en plâtre ne peuvent pas être lavés à grande eau mais avec un linge humide.
- Rien ne doit rester sur l'évier, les outils sont à ranger à leur place, même s'ils ne sont pas secs.
- Pour ne pas boucher l'évier avec des déchets de terre et d'émail, il faut rincer les mains et le matériel dans les seaux prévus à cet effet, à côté de l'évier.
- Les déchets de terre doivent être récupérés dans le seau nominatif du participant. On ne remet pas de surplus de terre sur le « pain ».

Le local céramique est partagé en 2 espaces distincts pour satisfaire aux consignes de protection sanitaire et de sécurité.

- Espace 1 : activité terre, création
- Espace 2 : émaillage, stockage avant cuisson et four.

Espace 1 - Activité terre

Des étagères sont accessibles à tous, merci d'être prudent avec toutes les réalisations.

Le sachet qui contient votre pièce doit être identifié par votre nom. Vous ne pouvez toucher aux réalisations des autres participants.

Les pièces sont rangées dans une boîte en plastique apportée par vous (dimensions L28 – l40 – H15).

Espace 2 - Emaillage, stockage avant cuisson et four

Dans cet espace, se trouvent la cabine d'émaillage, le four, les émaux et les étagères de cuisson.

Les produits doivent être correctement rangés après leur utilisation. La cabine d'émaillage doit être nettoyée.

1° Etagère cuisson « biscuit » : elle contient uniquement des réalisations sèches qui ne peuvent plus être manipulées une fois qu'elles ont été déposées.

Seul un responsable peut les déplacer et les empiler afin de préparer le four.

2° Etagère « stockage en attente de décoration » : engobe, émail.

3° Etagère cuisson « émail » : ne toucher que vos pièces. Il faut impérativement vérifier qu'il n'y ait pas d'émail en dessous de chacune des pièces.

3.2 Matériel mis à disposition

L'argile est à disposition de chacun. Néanmoins, certaines textures et couleurs sont disponibles en petite quantité. Il est important de ne pas en abuser.

Il n'est pas autorisé d'apporter des terres achetées à l'extérieur.

4 - Application du règlement

Tout manquement grave à ce règlement entraînera une exclusion de l'atelier, par décision du Bureau.

Nous vous souhaitons une année créative et harmonieuse.

Fait à, le, pour accord.

Pour La Ligue Laïque asbl,
Michelle BAUDOUX, Présidente

Le.a participant.e : NOM, Prénom :

.....
(mention « Lu et approuvé » avant la signature)